

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 44/04

AMR 51/024/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT

ÉTATS-UNIS (TEXAS)

Edward Lewis Lagrone (h), Noir, 46 ans

Bobby Ray Hopkins (h), Noir, 36 ans

Cameron Todd Willingham (h), 36 ans

Londres, le 6 février 2004

Edward Lagrone, Bobby Hopkins et Cameron Willingham doivent être exécutés respectivement les 11, 12 et 17 février prochains au Texas. En mai 1993, Edward Lagrone a été déclaré coupable du meurtre de Shakiesha Lloyd, dix ans, et des deux grand-sœurs de la fillette, Caroline Lloyd, quatre-vingts ans, et Zenobia Anderson, quatre-vingt sept ans ; toutes trois avaient été tuées deux ans auparavant. En mai 1994, Bobby Hopkins a été reconnu coupable du meurtre de Sandi Marbut, dix-huit ans, et de la cousine de celle-ci, Jennifer Weston, dix-neuf ans ; les deux jeunes femmes avaient été tuées en juillet 1993. Enfin, Cameron Willingham a été condamné en août 1992 pour avoir causé la mort de trois enfants en bas âge, Amber Kuykendall, Karmon Willingham et Kameron Willingham, en allumant un incendie, en décembre 1991.

Amnesty International est opposée à la peine de mort en toutes circonstances. Ce châtiment est l'expression d'une culture marquée par la violence, et non un remède à ce fléau. Les exécutions constituent un gaspillage de ressources qui pourraient être employées utilement dans le cadre d'une politique constructive de lutte contre la criminalité violente et d'aide aux victimes et à leur famille. La peine capitale prolonge la souffrance des proches de la victime en raison de la longueur – nécessaire – des procédures d'appel ; en outre, elle étend cette souffrance aux proches du condamné. L'application de la peine de mort aux États-Unis est frappée au coin de l'arbitraire, entachée de discrimination et marquée par de nombreuses erreurs judiciaires. Depuis 1987, sept condamnés incarcérés au Texas ont pu quitter le couloir de la mort avoir finalement été mis hors de cause. En moyenne, dix ans s'étaient écoulés entre leur condamnation et la reconnaissance de leur innocence. D'autres prisonniers ont été exécutés dans cet État alors que de sérieux doutes subsistaient au sujet de leur culpabilité. En 2003, la cour fédérale d'appel du cinquième circuit a confirmé la condamnation à mort prononcée contre Bobby Hopkins tout en reconnaissant que la police avait obtenu ses « aveux » présumés de façon irrégulière ; en effet, Bobby Hopkins, placé à l'isolement pendant quinze jours, avait subi des interrogatoires répétés sans bénéficier de l'assistance d'un avocat, avant de faire des déclarations qui l'incriminaient, obtenues par la ruse.

Bien que la population du Texas ne représente que huit p. cent de celle des États-Unis, 35 p. cent des exécutions recensées dans le pays sont le fait de cet État. Depuis la reprise des exécutions judiciaires aux États-Unis, en 1977, les autorités de ce pays ont ôté la vie à 895 hommes et femmes. Trois cent dix-sept de ces exécutions ont eu lieu au Texas, et plus de 450 condamnés attendent actuellement dans les couloirs de la mort de cet État. Au Texas, la peine de mort ne peut être prononcée que si les jurés considèrent que l'accusé, si on lui laisse la vie sauve, commettra probablement à nouveau des actes de violence constituant un danger pour la société. Des centaines de jurés qui venaient de déclarer un accusé coupable d'un crime grave se sont vu persuader par des procureurs zélés de répondre par l'affirmative à la question de cette éventuelle « *dangerosité future* ». Les représentants du ministère public texan ont souvent mis en avant des éléments de preuve peu fiables, notamment des expertises de psychiatres affirmant être en mesure de prévoir avec une certitude absolue le comportement futur d'un accusé. Le Dr James Grigson, praticien radié de l'*American Psychiatric Association* (Association américaine de psychiatrie) pour s'être livré à de telles prédictions dans des cas où l'accusé encourait la peine de mort, a témoigné lors du procès de Cameron Willingham. Dans de nombreuses affaires, au Texas, les personnes accusées de crimes passibles de la peine de mort n'ont pas bénéficié d'une défense adéquate, et les jurés n'ont pas eu connaissance de circonstances atténuantes qui auraient pu contrebalancer les éléments à charge présentés par le ministère public.

À l'autre bout de la chaîne judiciaire, les démarches effectuées afin de faire jouer l'ultime recours offert au condamné, le droit de grâce conféré au pouvoir exécutif, semblent condamnées à rester vaines au Texas. Le Comité des grâces et des libérations conditionnelles de cet État se prononce fréquemment à l'unanimité ou à la quasi-unanimité en défaveur d'une mesure de clémence. Le gouverneur du Texas est habilité à faire bénéficier les condamnés à mort d'un sursis et à demander à ce Comité de réexaminer leur dossier. Toutefois, les gouverneurs de cet État n'usent généralement pas de cette prérogative. Les juridictions d'appel ont rejeté une action introduite par Edward Lagrone, qui mettait en avant le fait que les procédures de recours en grâce au Texas étaient contraires à la Constitution et bafouaient l'obligation faite aux États-Unis, en vertu de leurs engagements internationaux, de proposer aux condamnés à mort sollicitant une mesure de clémence un réexamen de leur cas digne de ce nom. Depuis 1982, au Texas, toutes les exécutions se font par injection létale. Cette technique a beau être présentée comme « humaine » par ses partisans, on ne peut nier la cruauté de la peine de mort, quelle que soit la méthode utilisée. En effet, la peine

capitale ne se résume pas à l'exécution proprement dite, elle englobe aussi la condamnation à mort elle-même. Si pointer une arme sur la tempe de quelqu'un lors d'un interrogatoire est assimilable à une forme de torture, pourquoi le fait de maintenir une personne sous la menace d'une injection létale pendant des années est-il considéré comme acceptable ? Il faudrait demander à ceux qui estiment qu'il s'agit d'une méthode « douce » s'ils utiliseraient le même terme pour qualifier le comportement d'un citoyen ordinaire qui capturerait un être humain, lui promettrait de le tuer un jour et, plusieurs années après, l'attacherait et lui injecterait un poison mortel dans les veines. Au cours des seules sept dernières années, les autorités du Texas ont exécuté plus de deux cents personnes de cette façon, soit plus de deux par mois. En outre, l'injection létale ne garantit pas une exécution rapide et sans problème. Ainsi, l'exécution de Claude Jones, le 7 décembre 2000 au Texas, a été retardée de trente minutes, car ses bourreaux ne parvenaient pas à trouver une veine dans laquelle introduire l'aiguille. Ils lui ont finalement fait l'injection dans la jambe.

Au Texas, comme dans de nombreux autres États de l'Union, trois substances chimiques sont injectées lors des exécutions : le thiopental de sodium, le bromure de pancuronium et le chlorure de potassium. Des éléments tendent à indiquer que le bromure de pancuronium, un dérivé du curare qui paralyse les muscles mais n'affecte ni le cerveau, ni les nerfs, pourrait masquer la souffrance du condamné pendant l'exécution. En effet, la personne qui reçoit l'injection ne peut ni bouger, ni parler. Des avocats du Tennessee ont remis en question le bien-fondé de l'utilisation de ce produit ; ils ont à cet effet cité comme témoin une femme qui avait subi une intervention chirurgicale pendant laquelle le produit anesthésiant n'avait pas été efficace. Elle a déclaré avoir entendu, perçu et ressenti tout ce qui s'était passé pendant l'opération, tout en étant incapable de bouger ou de parler, en raison de l'injection de bromure de pancuronium. Cette femme a indiqué que cette expérience était « pire que la mort ». Des avocats continuent à former des recours contre l'utilisation de ce produit pour les exécutions, au motif qu'il peut recouvrir d'un « voile chimique » la réalité des injections létales, donnant l'impression d'une mort sereine.

La législation de plusieurs États, de même que les directives de l'Association vétérinaire américaine, proscrirent l'utilisation du bromure de pancuronium pour l'euthanasie des animaux domestiques. Le 1^{er} septembre 2003, une nouvelle loi interdisant l'emploi de ce produit pour l'euthanasie des chats et des chiens est entrée en vigueur au Texas. Le code de déontologie de l'*American Medical Association* (AMA, Association médicale américaine) interdit aux médecins de prendre part aux exécutions. Il n'existe apparemment pas de normes pour la formation du personnel non médical chargé des exécutions au Texas, ce qui augmente les risques d'exécutions « bâclées ». Dans le cadre d'un recours formé récemment au Texas, les avocats du condamné, invoquant une loi qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2005, ont déclaré : « les injections létales, si elles étaient pratiquées sur des animaux, seraient contraires à [cette] loi, en raison du manque de formation du personnel qui en est chargé et de l'absence de garanties ».

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous enverrez le plus rapidement possible et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots, dites-vous opposé à l'exécution de ces trois hommes et à la poursuite du recours à la peine capitale au Texas. Exhorte les destinataires mentionnés ci-après à faire tout ce qui est en leur pouvoir afin d'empêcher ces exécutions et d'amener le Texas à suivre la tendance qui prévaut actuellement dans le monde en faveur de l'abolition de la peine capitale.

APPELS À :

Gouverneur du Texas :
The Honorable Rick Perry
Governor of Texas
State Capitol
PO Box 12428
Austin, TX 78711
États-Unis

Télégrammes : Honorable Rick Perry, Governor of Texas,
State Capitol, Austin, Texas, États-Unis

Fax : +1 512 463 1849 / 0039 / 1932

Formule d'appel : *Dear Governor,* / Monsieur le Gouverneur,

Responsable du système judiciaire du Texas :

The Honorable Greg Abbott
Attorney General
PO Box 12548
Austin, TX 78711-2548
États-Unis

Télégrammes : Honorable Greg Abbott, Attorney General,
Austin, Texas, États-Unis

Courriers électroniques : greg.abbott@oag.state.tx.us

Fax : +1 512 475 2994

Formule d'appel : *Dear Attorney General,* / Monsieur,

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

Journal :

Vous pouvez également adresser une lettre brève (pas plus de 250 mots) au rédacteur en chef du journal suivant :

Letters to the Editor
Austin-American Statesman
P.O. Box 670
Austin, Texas 78767
États-Unis

Fax : +1 512 912 5927

Courriers électroniques : <http://www.statesman.com/search/content/standing/letters.html>

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 11 FÉVRIER 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.